



SOMMET MONDIAL SUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION

New York, 19 septembre 2022

Déclaration de la République du Bénin

Le Gouvernement du Bénin salue et félicite le Secrétaire Général des Nations Unies pour l'initiative du Sommet mondial visant la transformation de l'éducation en vue de l'atteinte des cibles de l'ODD4 d'ici à 2030. S'inscrivant dans cette dynamique, le Bénin, en plus des différentes réformes engagées depuis 2016 dans le système éducatif, a organisé dans le cadre de sa participation audit sommet, des consultations nationales regroupant toutes les parties prenantes du secteur, y compris les jeunes et adolescents. En s'appuyant sur les conclusions desdites consultations, le Bénin a envisagé les actions transformatrices clés suivantes :

1. Dans le cadre du **Rétablissement suite à la perturbation due à la COVID-19**, le Bénin a élaboré un Plan National de Riposte à la COVID-19 avec un programme opérationnel spécifique au système éducatif intitulé : **Adaptation du système éducatif aux urgences de santé publique et aux chocs** avec comme objectifs : (i) installer des dispositifs de visualisation et de scénarisation dans les établissements scolaires et universités ; (ii) développer un mécanisme de soutien aux ménages les plus vulnérables afin d'assurer l'accès et l'utilisation des plateformes numériques éducatives et (iii) renforcer les dispositifs de résilience et les vaccinations dans les écoles, les établissements et les universités. En plus des actions mise en œuvre pour atteindre ces objectifs, le Bénin a élaboré un **document de stratégie nationale pour la continuité de l'éducation et de l'apprentissage en cas de choc et de fermeture des écoles**. L'action transformatrice envisagée est l'opérationnalisation de cette stratégie.
2. **Les approches innovantes qui ont été identifiées comme leviers pour transformer réellement les politiques et pratiques éducatives à moyen et long terme portent essentiellement sur les interventions ci-après :**
 - généralisation de la gratuité de la scolarité sans distinction de genre pour le premier cycle de secondaire ;
 - généralisation des cantines scolaires ;
 - élaboration et mise en œuvre d'un document opérationnel (programme national) holistique et multisectorielle d'accélération de l'éducation des filles ;
 - adoption et opérationnalisation de la stratégie de renforcement des alternatives éducatives ;
 - changement de l'architecture du système éducatif et la définition d'un cadre normatif ;
 - création de six lycées scientifiques et de 3 Ecoles Normales supérieures ;
 - définition des normes d'exercice de la fonction enseignante ;
 - réforme des écoles de formation des enseignants dans un processus visant la tertiarisation¹ ;
 - renforcement des plateformes de gestion des ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation ;
 - Introduction de la pédagogie différenciée dans le dispositif de formation des enseignants ;

¹ tertiarisation fait référence à une réforme globale des écoles de formation des enseignants à travers -le haussement du niveau de profil d'entrée à l'école au BAC, -le système LM avec un tronc commun pour l'ensemble en première année, la spécialisation dans les disciplines à partir de la 2ème année, -70% pratique-stage-intervenants chercheurs, praticiens dont on définit les profils aussi-modularisation etc... Sur le plan institutionnel, les écoles ne sont pas forcément sous l'université mais le Ministère de l'enseignement supérieur par exemple.



- poursuite de la construction, de la réhabilitation et de l'équipement des infrastructures scolaires prenant en compte les enfants à besoins spécifiques ;
- mise en place des Point Numériques Communautaires dans les chefs-lieux de communes et certains arrondissements des communes à statut particulier ;
- poursuite de la construction et de l'équipement des salles numériques dans certaines communes et la distribution de kits (ordinateurs, smartphones) aux étudiants des couches vulnérables ;
- diversification des sources de financement (recherche des financements innovants).

3. Dans le cadre des révisions à apporter aux objectifs et aux critères de référence de l'éducation nationale afin de refléter le niveau d'ambition plus élevé indispensable pour sortir de la crise de la COVID-19 et accélérer les avancées vers l'ODD 4, le gouvernement béninois a prévu de :

- renforcer la mise en place et le fonctionnement d'écoles inclusives, équitables, sûres et saines ;
- améliorer la qualité des apprentissages tout au long de la vie, garantissant le développement des compétences pour l'emploi et l'entrepreneuriat, le travail et le développement durable ;
- rendre disponible, en nombre suffisant, les enseignants, les formateurs, les encadreurs et les éducateurs qualifiés, compétents, motivés, conscients de leur mission sociale pour tous y compris les enseignants à besoins spécifiques ;
- intégrer le numérique dans l'offre éducative et la promotion de son utilisation dans la formation des enseignants ;
- élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de financements innovants et utiliser de façon optimale les ressources intérieures et extérieures pour le financement du secteur de l'éducation.

4. Les mesures possibles prises par l'Etat béninois pour rendre le financement public de l'éducation adéquat et durable sont entre autres :

- diversifier les sources de financement ;
- renforcer dans le secteur de l'éducation les partenariats entre l'Etat, le secteur privé, les PTFs et les partenaires sociaux ;
- accroître le financement étatique au profit du secteur de l'éducation.